



Union Départementale CGT du Lot

Bourse du travail - Place Rousseau - 46000 Cahors

☎ 0565350856 - ud46@cgt.fr

Motion de soutien

A l'Union Départementale des Syndicats CGT du Nord et à son Secrétaire Général Jean-Paul Delescaut.

Le 20 octobre 2023, à 6 heures du matin, le Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats CGT du Nord a été, avec le concours d'importantes forces de police dépêchées pour l'occasion, arrêté chez lui, placé en garde à vue et conduit au commissariat de Lille où il a été informé de sa mise en cause pour « apologie du terrorisme » et « incitation à la haine raciale ».

Aujourd'hui poursuivi, il est convoqué devant le tribunal correctionnel de Lille le 28 mars 2024.

Le parquet s'est saisi d'une expression extraite d'un communiqué de l'Union départementale des syndicats CGT du Nord du 10 octobre 2023 en omettant de prendre acte de l'ensemble du texte, notamment de la dénonciation des crimes contre toutes les victimes civiles sans distinction et en refusant toute contextualisation de l'attaque du 7 octobre 2023 dans un conflit en cours depuis 1948.

La CGT a toujours condamné le massacre commis le 7 octobre. Expliciter que la violence engendrée de la violence ne saurait constituer une justification de la violence. Expliquer n'est pas justifier.

Il s'agit, dans un contexte répressif rarement égalé en France depuis les années 40, d'une attaque extrêmement grave et dangereuse contre les droits démocratiques et la liberté d'expression.

Nous dénonçons cette citation à comparaître pour ce qu'elle est : inique et inadmissible. Nous tenons à rappeler que la CGT lutte quotidiennement contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discrimination comme le démontrent ses communiqués, ses tracts, ses analyses et ses actes.

Attachés au respect du droit international, appelant à la paix entre les peuples, conscients que cette accusation relève d'une tentative d'intimidation envers toutes les voix appelant à une paix juste au Proche-Orient, nous exigeons le respect des droits démocratiques, des libertés syndicales et de la liberté d'expression.

C'est pourquoi l'Union Départementale des syndicats CGT du Lot apporte tout son soutien à l'Union départementale des syndicats CGT du Nord et exige l'abandon des poursuites judiciaires envers son Secrétaire Général et l'ensemble des militants syndicaux.

L'UD CGT 46 appellera à un rassemblement le 28 mars à 17h30 devant le tribunal de Cahors pour exiger :

- L'arrêt des poursuites envers notre camarade Jean-Paul, et envers tous les camarades incriminés,
- L'arrêt de toutes répressions syndicales, et le respect de la liberté d'expression de tout citoyen,
- Le droit pour tout citoyen de militer sereinement pour Une Paix Juste et Durable dans le monde,
- Le cessez-le-feu total, immédiat et permanent en Ukraine et à Gaza,
- L'arrêt définitif de la guerre et des déplacements forcés des populations,
- Une paix juste et durable entre les peuples.

Le secrétaire Général de l'UD CGT46

Jérôme Delmas